



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone C-124		
1. USAGES AUTORISÉS		Typologie de bâtiment	
1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé
H1 Logement	Nombre min. logements par bâtiment	1	-
	Nombre max. logements par bâtiment	2	-
1.2 GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			
C1 Services administratif, professionnel et technique			
C2 Commerce de vente au détail			
C3 Hébergement touristique			
C4 Restaurant et traiteur			
C6 Loisir et divertissement			
1.3 GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIEL			
I4 Entreprise artisanale			
2. USAGES PARTICULIERS			
2.1 Spécifiquement permis			
Entreposage intérieur à titre d'usage principal de la classe d'usages "C8 - Commerce de gros et générateur d'entreposage".			
<i>Une résidence de tourisme de classe d'usage "H4 - Résidence de tourisme"</i>			
2.2 Spécifiquement interdit			
3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
3.1 Implantation		Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m		
Marge de recul latérale minimale	2 m		
Marge de recul latérale combinée minimale	6 m		
Marge de recul arrière minimale	6 m		
Coefficient maximal d'emprise au sol	45%		
Pourcentage d'espace vert minimal	30% (ensemble du terrain)	Cour avant	30%
3.2 Dimensions		Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-		
Hauteur maximale	2 étages et 9,5 m		
Largeur minimale de bâtiment	7,3 m	Bâtiment d'habitation	8 m
4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES			
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif		

Entreposage	Type A, B et C
Mesures de mitigation	Mesures de mitigation particulières relatives à l'entreposage dans certaines zones, art. 322
Revêtement extérieur prohibé	Déclin de vinyle sur un bâtiment d'une superficie au sol supérieure à 18 m ² .
Localisation d'un logement dans un bâtiment	Un usage du groupe "H1 - Logement" doit être localisé à un étage autre que le rez-de-chaussée.
PIIA	Objectifs et critères applicables au Faubourg et aux milieux de villégiature
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	
Zone C-124	